« Frontières » attaqué par l’instance représentative des avocats pour avoir révélé le juteux marché de la défense des clandestins

écrit par Christine Tasin | 1 février 2025

Samy Djemaoun et Roman Sangue côte à côte.

Samy Djemaoun et Roman Sangue côte à côte.

Eric Tegnér, fondateur de Frontières (ci-dessus) avec en arrière-plan 2 des avocats dont il dénonce le juteux boulot… Chaque clandestin peut rapporter plus de 5000 euros au cabinet d'avocats qui le défend…

C'est nous, Français, qui payons les avocats de l'aide juridictionnelle…

Nous avons évoqué dans un autre article ce scandale :

https://resistancerepublicaine.com/2025/02/01/ces-clandestins-violeurs-qui-obtiennent-des-titres-de-sejour-legalement/

En effet tous les Français doivent savoir que chaque clandestin peut rapporter jusqu'à 5300€ d'argent public, de leur argent, à un cabinet d'avocat. Multipliez cela par les centaines de milliers de personnes sous OQTF, et cela pourrait coûter des centaines de millions aux contribuables. En prenant en compte le nombre total de clandestins présents en France, on arrive à des milliards d'euros…

Or, quelques heures à peine après la sortie du mensuel de *Frontières*, le « Conseil National des Barreaux », représentant 78000 avocats en France, a annoncé saisir le procureur de la République contre le jeune media *Frontières* qui n'a peur de rien et dénonce, sans crainte et sans reproche, tous les scandales et notamment celui du coût de la délinquance commise par des clandestins.

Non seulement les clandestins nous coûtent cher à entretenir, mais, en plus, champions es délinquance, ils nous coûtent une blinde, comme dirait l'autre, en frais d'avocats pour qu'ils échappent à leur peine et/ou à leur expulsion. Ils ont droit à l'aide juriditionnelle pour faire appel de leurs condamnations et expulsions ! Un énorme scandale et une rente juteuse pour nombre de cabinets d'avocats. C'est ce que Eric Tegnèr appelle l'industrialisation de la défense des clandestins.

Une fois de plus, merci au conseil onstitutionnel qui a décidé, le 28 mai 2024, d'accorder l'aide juridictionnelle aux clandestins qui veulent faire annuler leurs OQTF ou refus de titres de séjour.

Eric Tegnèr et son équipe d'enquêteurs sans peur et sans reproche ne lâchent rien, même s'il est évident que tout est mis en branle pour les faire couler . « ***Que peut-on nous reprocher si ce n'est de faire notre travail de journaliste ? »***.

On leur reproche de rendre visible aux Français ce qu'ils payent à leur insu… Sans surprise nombre de barreaux locaux (Bordeaux, Marseille, Nîmes, Strasbourg…) ont traité *Frontières* de media d'extrême-droite et ont dit haut et fort qu'ils défendraient les clandestins, quel que soit le cas de figure… **Bel engagement politique, belle preuve d'indépendance de la justice ! Et évidemment les dhimmis de Libé tapent sur *Frontières*...**

C’est une énorme partie de bras-de-fer que *Frontières* a engagée contre des avocats et les magistrats qui les soutiennent, au nom de la justice, au nom du droit, au nom de la France. N’hésitez pas à les aider à résister, ils vont être massacrés par la justice pour leur imposer le silence en les accablant de frais, d’amendes, de peines de prison peut-être. **Soutenez *Frontières*, abonnez-vous, achetez leur dernier supplément…**

Frontières est attaqué car les journalistes font… leur travail de journaliste !

Proposition d’Eric Teigner aux donneurs de leçon : *ces avocats qui aiment tant les migrants n’ont qu’à travailler gratuitement pour la défense de leurs protégés, au lieu de se servir des impôts de ceux qui n’ont rien demandé.* *Les gauchistes, qui sont si généreux avec l’argent des autres, n’ont qu’à créer une cagnotte avec leurs copains, au lieu de prendre l’argent durement gagné de nos concitoyens. Que même le MEDEF y participe, lui qui veut tant régulariser les clandestins. Gauche et droite, main dans la main, mais hors des poches des Français.*

À lire aussi : Enquête sur le lobbying des associations pro-migrants au coeur de l’État